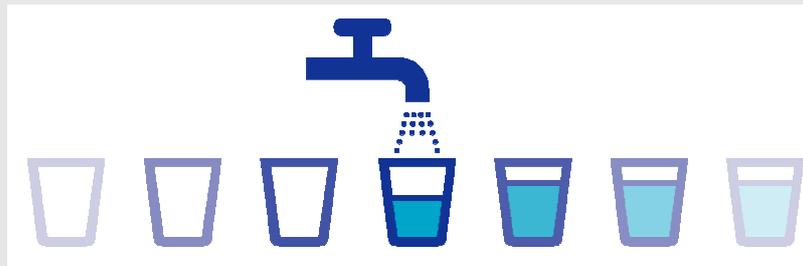


PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Synthèse sur les services d'eau potable du département de Tarn-et-Garonne

Synthèse 2013



Introduction

1. REFERENCES REGLEMENTAIRES

Article L2224-5 du CGCT : obligation de produire un rapport annuel prix et qualité des services (RPQS) dans les 6 mois qui suivent la clôture d'un exercice

Décret 2007-675 du 2 mai 2007 fixant les caractéristiques et indicateurs du RPQS

2. OBJET DU DOCUMENT

La présente synthèse a pour objet de donner un aperçu des données relatives aux services d'eau pour l'année 2011.

3. ORIGINE DES DONNEES

Les données concernant l'exercice 2011 ont été récupérées à partir des données des rapports sur le prix et la qualité du service des collectivités et du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) de l'ONEMA. Les données relatives à la qualité de l'eau sont issues de la base SISE EAUX du ministère de la santé abondées par le contrôle sanitaire effectué par l'Agence régionale de santé.

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
1. REFERENCES REGLEMENTAIRES	2
2. OBJET DU DOCUMENT	2
3. ORIGINE DES DONNEES	2
ORGANISATION DES SERVICES	
D'EAU POTABLE.....	4
4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES	4
5. LES MODIFICATIONS DE GOUVERNANCE	7
6. MODE DE GESTION DES SERVICES	7
ÉLÉMENTS TECHNIQUES.....	12
7. REPRESENTATIVITE DES DONNEES	12
8. RESSOURCES EN EAU	12
9. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	13
10. ELEMENTS DE CLASSIFICATION	13
11. CONSOMMATIONS	14
12. PERFORMANCE DES RESEAUX	16
ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX.....	19
13. REPRESENTATIVITE DES DONNEES	19
14. LINEAIRE DE RESEAU	19
15. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	19
16. ETAT DE LA DETTE.....	20
17. RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	20
PRIX DE L'EAU POTABLE.....	21
18. REPRESENTATIVITE DES DONNEES	21
19. LE TARIF	21
20. PRIX MOYEN PONDERE DU SERVICE.....	21

■ Organisation des services d'eau potable

4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES

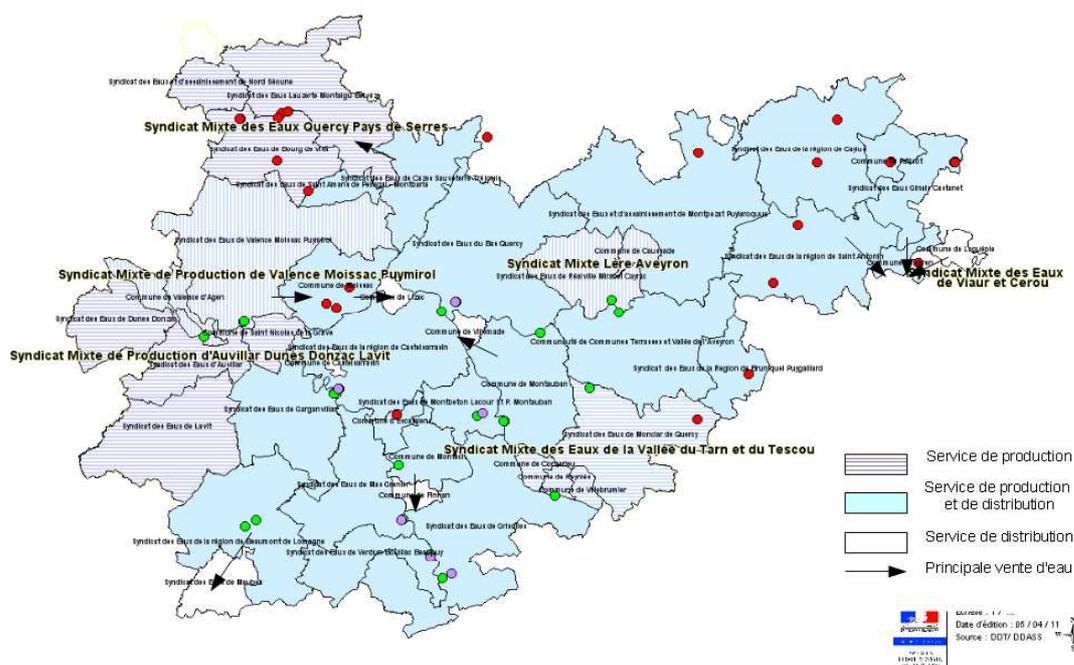
Compétence	Type de collectivité	Nombre de services	Nombre de services sans ressource propre
Production et distribution	Commune	6	0
	Syndicat	15	0
	EPCI à fiscalité propre	1	0
Achat d'eau et distribution	Commune	5	5
	Syndicat	1	0
	EPCI à fiscalité propre	0	0
Production seule	Commune	0	0
	Syndicat	6	0
	EPCI à fiscalité propre	0	0
Distribution seule	Commune	6	6
	Syndicat	9	9
	EPCI à fiscalité propre	0	0
Total		49	20

Un service est défini:

- une collectivité organisatrice ;
- un territoire ;
- des compétences ;
- un mode de gestion.

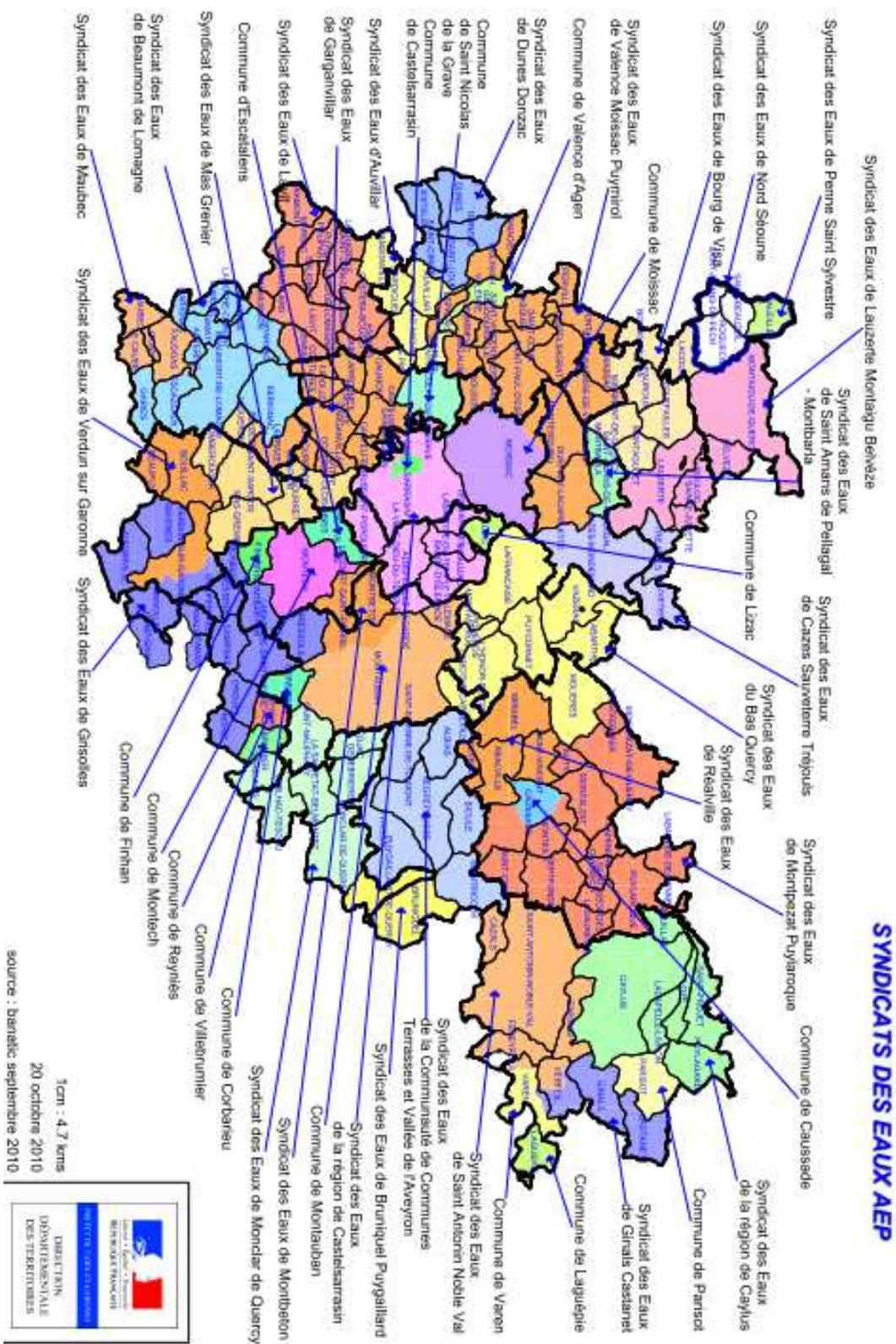
Le siaep de Garganvillar comprend deux services : le service production géré en délégation de service et le service distribution en régie.

Carte des services de production

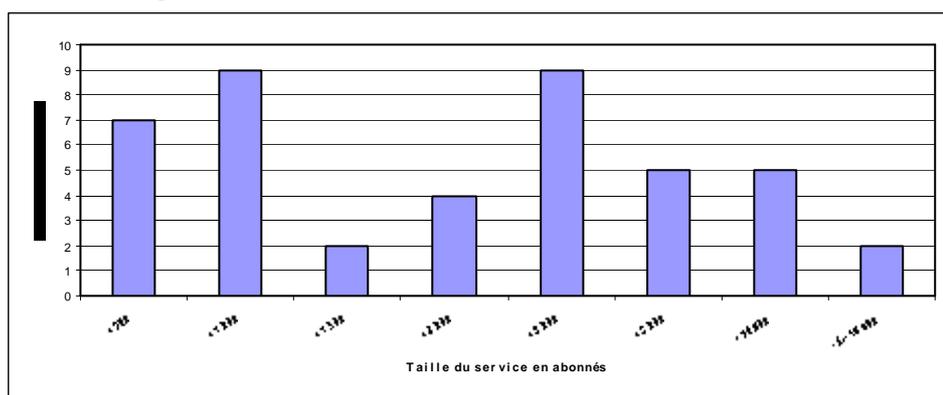


Alimentation en Eau Potable SERVICES de Production

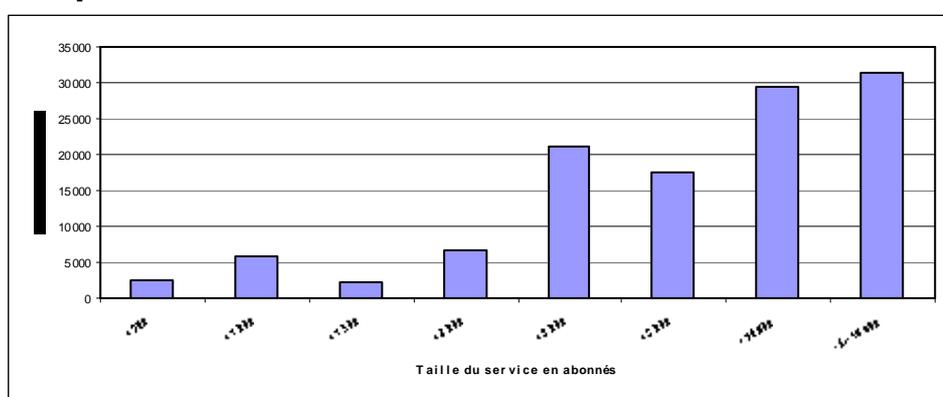
Carte des services de distribution



Répartition des services en fonction de leur taille



Répartition des abonnés en fonction de la taille des services



70% des services comptent moins de 3000 abonnés . Ils représentent 25 % des abonnés.

5. LES MODIFICATIONS DE GOUVERNANCE

Il n'y a pas eu de modification en 2011.

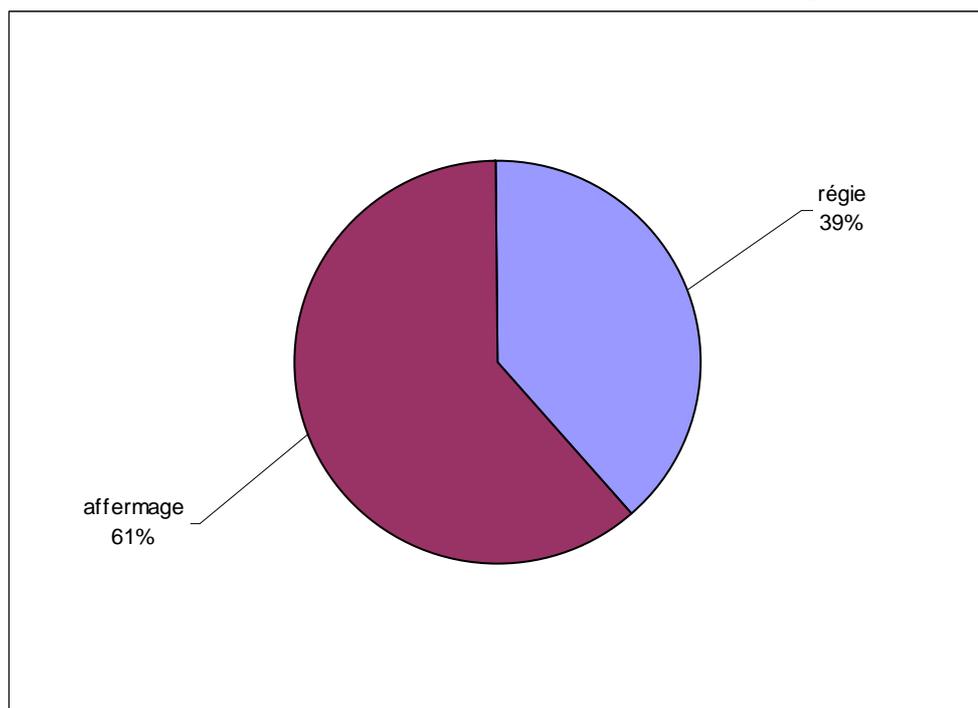
6. MODE DE GESTION DES SERVICES

Mode de gestion	Nombre de services	Nombre d'abonnés
régie	13	46678
affermage	36	69747

Le nombre d'abonnés est connu sur 47 des 49 services.

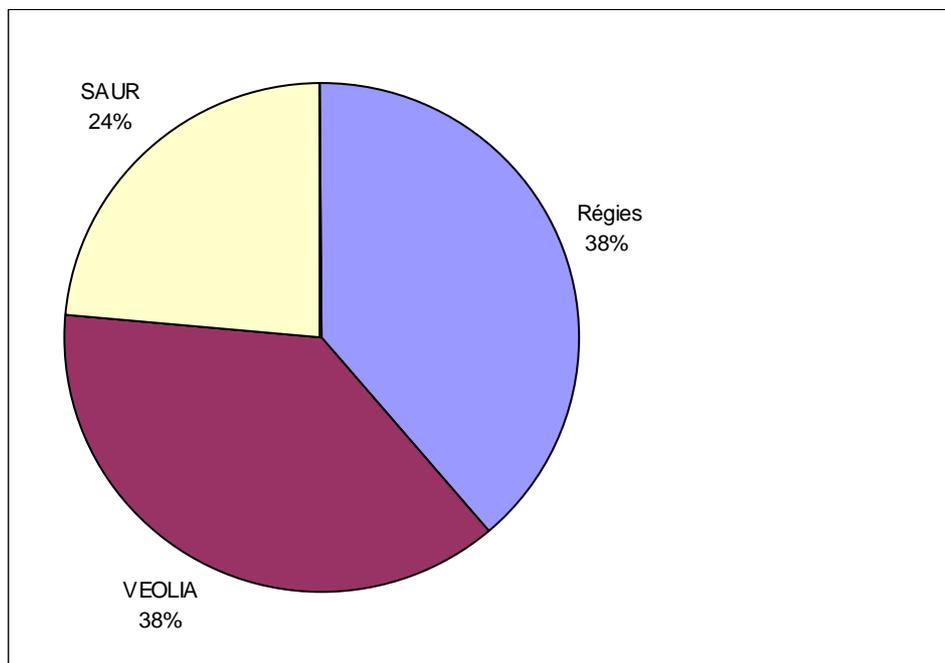
La durée moyenne des contrats de délégation de services est en moyenne de 12 ans. On constate des durées de contrat variant entre 6 et 26 ans.

Répartition des abonnés en fonction du mode de gestion



Il est à noter que cette répartition sera fortement modifiée à compter de 2012, le service de Montauban étant passé en affermage à compter de cette date.

Répartition des abonnés par exploitant



Dans le département seules les sociétés Véolia et Saur sont présentes.
La société Véolia exerce sur les plus gros services du département à savoir :

SIAEP de la région de Grisolles
Communauté de communes terrasses et vallée de l'Aveyron
Commune de Moissac

■ Éléments techniques

7. REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Les volumes produits sont renseignés pour 47 des 49 des services du département.
Les volumes prélevés ont été estimés en prenant en compte des volumes de service en fonction du type de station.

8. RESSOURCES EN EAU

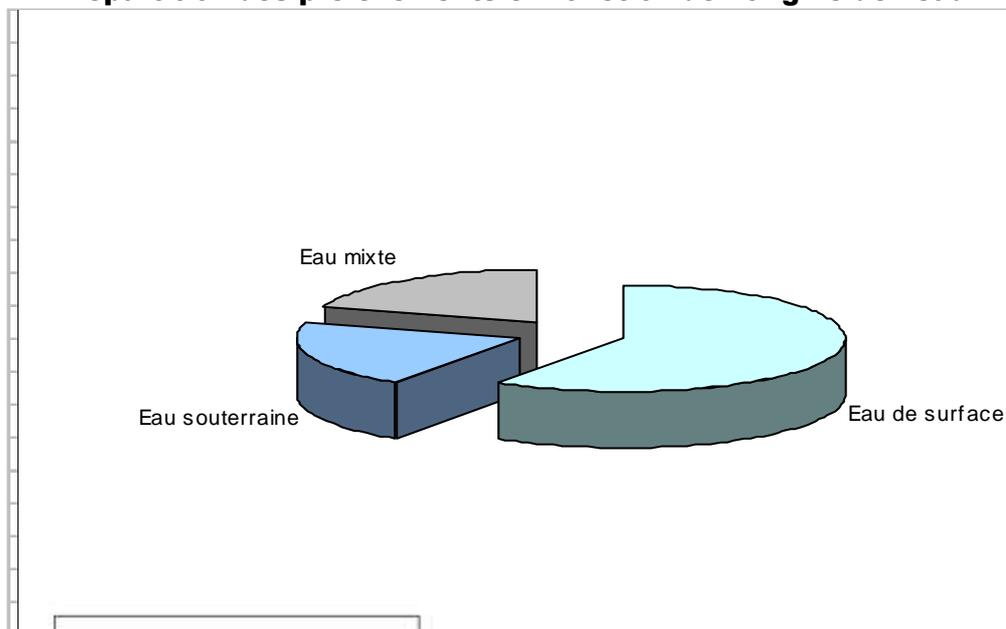
1. Prélèvements

Il existe 32 stations de traitements. Ces stations fonctionnent à partir de 40 points de prélèvements

Cette différence s'explique en partie par les stations avec ré infiltration de nappes.

Ce type de station prélève de l'eau en milieu hydraulique superficiel ; la ré infiltre en passant sur des filtres à sable puis effectue un pompage dans la nappe souterraine.

Répartition des prélèvements en fonction de l'origine de l'eau



volume prélevés	
Eau de surface	11 847 646
Eau Mixte	4 433 123
Eau souterraine	4 022 696
Total	20 323 464

volume prélevés	
Eau de surface	11 847 646
Eau Mède	4 453 123
Eau souterraine	4 022 695
Total	20 323 464

Production

Les volumes produits sont connus sur 47 des 49 services. Cela correspond au volume comptabilisé en sortie de station de traitement.

Le total des volumes d'eau potable produits dans le département est de 19 265 547 m³.

9. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le Ministère chargé de la Santé par l'intermédiaire des agences régionales de santé, organise le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. Dans ce cadre, il inspecte les installations de production, de traitement et de distribution d'eau et vérifie la qualité de l'eau utilisée puis distribuée.

Les résultats des contrôles sanitaires sont affichés en mairie, avec l'indication du lieu où toutes les données (dont l'historique des résultats) peuvent être consultées. Tous les abonnés au service de distribution d'eau doivent recevoir des informations sur la qualité de l'eau qui sont jointes à la facture. Le responsable du service présente également au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Chaque collectivité doit aussi assurer des analyses d'autocontrôles.

Les données sont issues uniquement des résultats des contrôles officiels. En fonction du lieu de prélèvement la non conformité peut concerner un pourcentage variable des abonnés du service.

Taux de conformité bactériologique

3 services ont un taux de conformité compris entre 92 et 95%
Les autres services ont 100% de conformité.

Taux de conformité physico-chimique

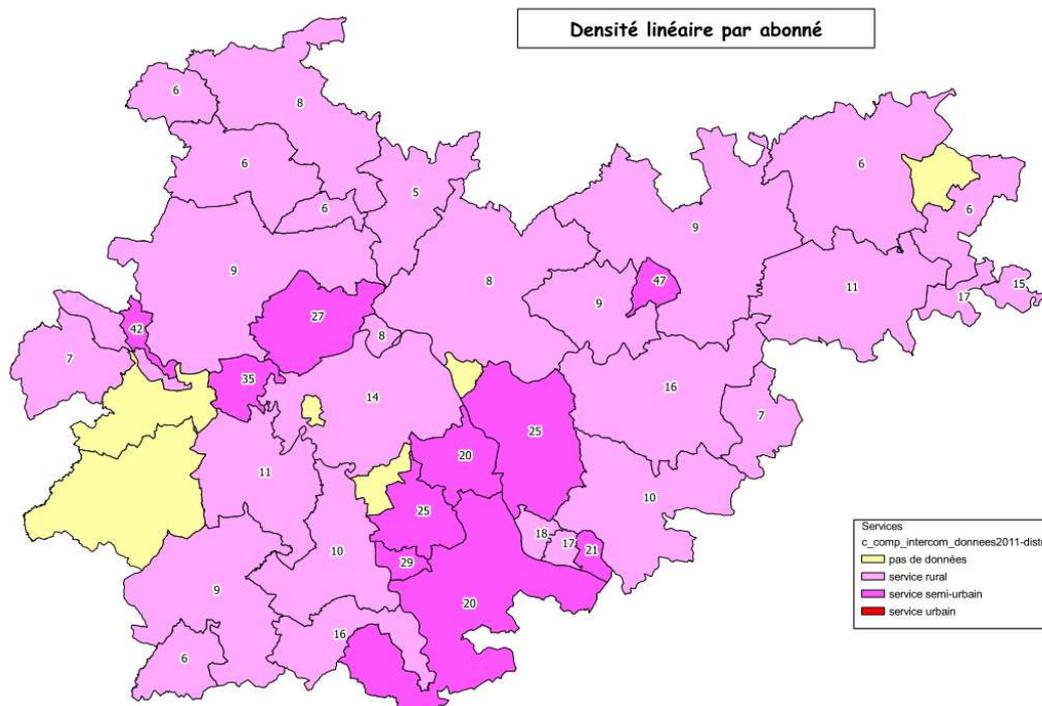
5 services ont un taux de conformité compris entre 91 et 97%
Les autres services ont 100% de conformité.

10. ELEMENTS DE CLASSIFICATION

Un des éléments de classification des services d'eau potable est la densité linéaire d'abonnés : Cet indicateur permet d'apprécier le degré d'urbanisation des services.

Le type de réseau est classifié comme suit :

Réseau rural	<20 ab/km
Réseau Semi Urbain	De 20 à 50 ab/km
Réseau Urbain	>50 ab/km



La majorité des services sont de types ruraux.

Les services de Siaep de Grisolles ; Siaep de Montbeton ; Caussade ; Valence d' Agen ; Moissac ; Montech et Montauban sont de type semi-urbain tout comme les services de Saint Nicolas ; Villebrumier et Finhan. La classification de ces services peut s'expliquer par le transfert des canalisations d'adduction aux services production.

11. CONSOMMATIONS

Abonnés

Le nombre total d'abonnés du département est de 117 243 soit un ratio de 2,09 habitants par abonné

Volume produit

Cela correspond au volume comptabilisé en sortie de station de traitement augmenté ou diminué des volumes comptabilisés en importation ou exportation..

	2010	2011
Volumes produits [m ³]	15 404 546	19 265 547

NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Ces valeurs ne peuvent être comparés car le nombre de services concernés est différents

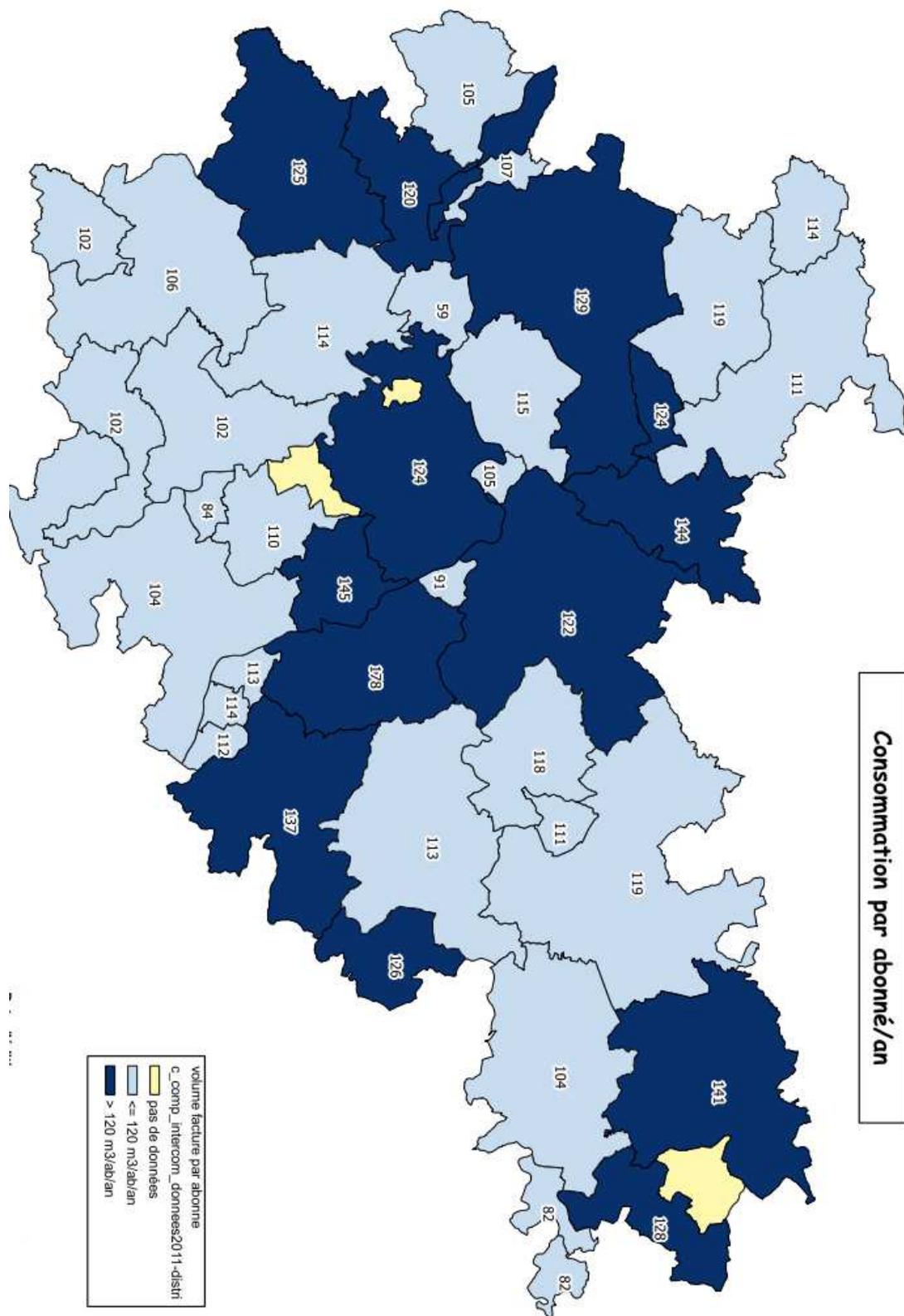
Volume comptabilisé

Ce volume correspond au relevé des compteurs des abonnés sur une période ramenée à 365 jours.

	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnés renseignés	97 920	14 226 222	?
Volumes consommés [m ³]	12 997 154	111 329	?

Le volume consommé par abonné en 2011 est de 128 m³/an il était de 133 m³ en 2010 soit une baisse de 3,7%.

Ces chiffres correspondent à des moyennes non pondérées.



12. PERFORMANCE DES RESEAUX

Rendement du réseau de distribution

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le **rendement du réseau de distribution** =

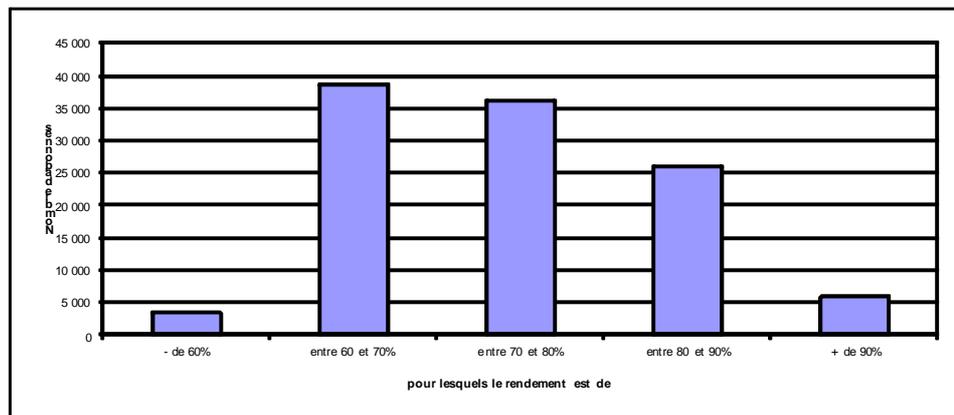
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

Cet indicateur permet en première lecture d'estimer la performance du réseau.

Il doit être regardé sur une période inter annuelle et en tendance.

Le rendement des réseaux de distribution est en moyenne de 78 % dans le département.

Répartition des abonnés en fonction du rendement du réseau de distribution



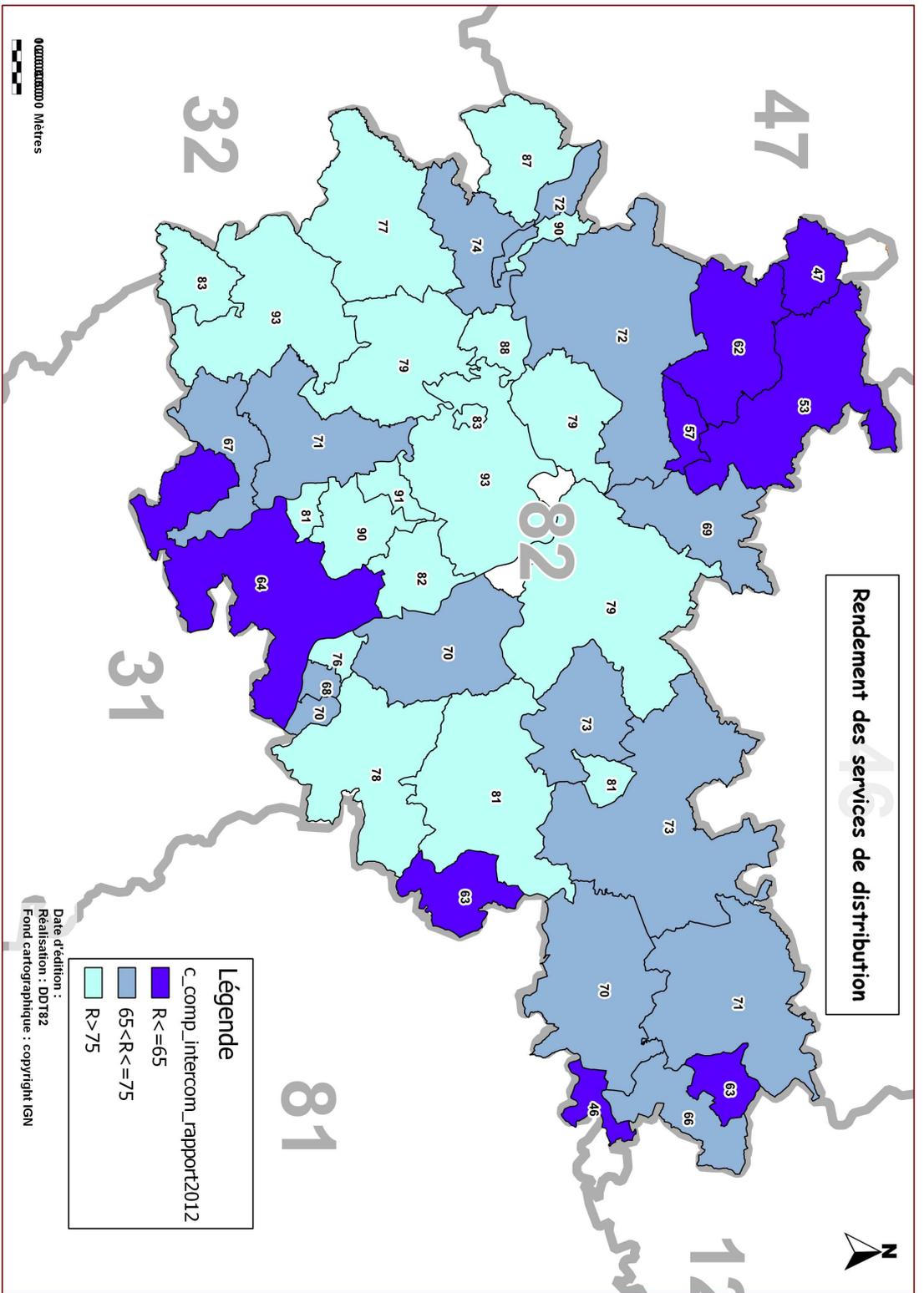
Cet indicateur varie entre 75 et 80% au niveau national pour des services de densité d'abonné similaire : service ruraux.

Un autre indicateur est le rendement primaire des réseaux de distribution.

Rendement primaire=(Volume comptabilisé) / (Volume mis en distribution)

Il est en moyenne de 70,05% dans le département.

Rendement des services de distribution



■ Éléments patrimoniaux

13. REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Les données sont connues sur 46 services.

14. LINEAIRE DE RESEAU

Le linéaire total de réseau hors branchements est de 8 221 km.

15. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est établi pour chaque service d'eau selon le barème suivant :

	nombre de points
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10
TOTAL	100

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

L'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 63 points dans le département

Cet indicateur est en moyenne de 50 points pour des services ruraux en France données 2011.

16. ETAT DE LA DETTE

Données non représentatives

17. RENOUELEMENT DES RESEAUX

39 services ont renseigné cet indicateur.
Le taux de renouvellement varie entre 0 et 3%
12 services ont un taux de renouvellement nul

■ Prix de l'eau potable

18. REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Les tarifs sont connus sur 41 des 43 services ayant la compétence distribution.

19. LE TARIF

Le prix acquitté par les usagers est la contrepartie du service rendu. Il est la résultante de multiples facteurs :

- géophysiques : contexte de mobilisation de la ressource en eau, caractérisation de la répartition spatiale de l'habitat desservi, topographie du périmètre, ...
- gestionnaires : niveau de service offert, mode de gestion, mode d'organisation de la collectivité, ...
- économiques et financiers : niveau de recette, dynamique de l'évolution de l'assiette de facturation, taux de subvention
- patrimoine : niveau d'investissement, état du patrimoine, niveau d'amortissement
- modalités d'assujettissement à la TVA, intensité d'intervention du budget général (pour les services de moins de 3 000 habitants),

20. PRIX MOYEN PONDERE DU SERVICE

L'indicateur suivi au niveau national est le prix au m³ TTC au 01 janvier N+1

Il est calculé pour une facture de 120 m³ et intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution)

Il prend en compte :

-La partie collectivité :

abonnement ;
part variable

-La partie exploitant :

abonnement ;
part variable

-Les taxes et redevances :

les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau
le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière),
la TVA.

Au 01 janvier 2012 le prix moyen du service (moyenne pondérée par abonné) est de 2,25 €/m³ pour une consommation de référence de 120 m³.

Les tarifs sont connus pour 98% des abonnés du département.

Au 01 janvier 2011, ce prix moyen était de 2,13 €/m³. Cela représente une augmentation de 5,84%

Cette augmentation peut s'expliquer par la différence de représentativité de la donnée. En effet au 01 janvier 2011 la donnée était connue pour 80% des abonnés.

-

L'augmentation moyenne constatée est de **4,61%**

Elle varie selon les services de -1,78% à +10,10%

La moyenne nationale au 01/01/2012 en fonction de la densité linéaire pour des services est :

2.13 €/m³ pour des services ayant moins de 10 ab/km
2.00 €/m³ pour des services ayant entre 10 et 20 ab/km
1.76€/m³ pour des services ayant entre 30 et 50 ab/km

Tous les tarifs respectent les règles de plafonnement de la part fixe.